Conférence d'examen de l'OSCE Vienne, 19 octobre 2010

Original: FRENCH

« Le rôle de l'OSCE, y compris ses présences de terrain, dans le développement de la stabilité et de la sécurité et le renforcement de la coopération et de l'intégration dans son espace à travers la coopération avec les autres organisations et initiatives internationales, régionales et sous-régionales de même qu'avec les ONG et la communauté d'affaires »

Intervention de la France

Monsieur le Président,

Nous souscrivons naturellement pleinement aux termes de la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne y compris à l'expression de nos condoléances à la Fédération de Russie pour la tragédie qui s'est déroulée ce matin même à Grozni. La France et la Pologne souhaiteraient en complément faire une déclaration plus spécifiquement consacrée au rôle d'alerte précoce de notre Organisation sur les menaces économiques et environnementales.

Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole lors de cette partie viennoise de la conférence d'examen, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à la Présidence kazakhstanaise, la présidence biélorusse du Comité économique et environnemental et au bureau du coordinateur pour les affaires économiques et environnementales pour l'organisation de cette session consacrée au rôle de l'OSCE pour la promotion de la stabilité et de la sécurité.

A l'occasion des discussions informelles qui se sont tenues dans le cadre de Corfou, plusieurs états participants ont diffusé une note de réflexion diffusée sous la référence [pc.del/186/10/rev4]. La proposition qu'elle expose se fonde sur le fait que l'OSCE, comme organisation régionale de sécurité, dispose d'une véritable valeur ajoutée grâce notamment à son approche globale de la sécurité. La Charte pour la sécurité européenne adoptée à l'occasion du sommet d'Istanbul et la stratégie de Maastricht de 2003 reconnaissent d'ailleurs expressément le rôle substantiel de la dimension économique et environnementale dans le concept de sécurité globale ainsi que son rôle dans l'alerte précoce, la prévention des conflits, et la réhabilitation postconflit. Or, nous prenons conscience que les tensions économiques, la compétition croissante sur les ressources naturelles et la dégradation environnementale peuvent sérieusement menacer la stabilité et la sécurité dans notre région. Comme cela a été suggéré à l'occasion des discussions de Corfou, l'OSCE pourrait davantage utiliser son expertise et savoir-faire pour jouer son rôle d'alerte précoce sur les menaces économiques et environnementales et contribuer à combattre ces dernières, avec le soutien des états participants et des autres organisations internationales. Nous proposons donc de renforcer les capacités d'analyse du Bureau du coordinateur pour les affaires économiques et environnementales afin que celui-ci soit en mesure, conformément à son mandat et aux termes de la déclaration du Sommet d'Istanbul, d'identifier, de faire un inventaire des menaces existant dans cette dimension et d'en faire rapport aux états participants. A cette fin, le bureau du coordinateur pourrait par exemple utiliser les données collectées par les administrateurs économiques et environnementaux dans les missions de terrain ainsi que celles des autres organisations internationales (CEE-NU, OCDE, entre autres...) afin de fournir une analyse en profondeur de ces menaces. Nous espérons que cette orientation pourra être confirmée par les Chefs d'Etat et de gouvernement et fera l'objet d'un mandat explicite dans le document du Sommet.

Je vous remercie, Monsieur le Président.